



DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

2024 - 2025

Inscription en Petite Section (enfant né en 2021) ou nouvel arrivant

L'ENFANT À INSCRIRE

NOM	PRÉNOM	SEXE F M
DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	
NIVEAU À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024 - 2025		

LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

	REPRÉSENTANT LÉGAL 1	REPRÉSENTANT LÉGAL 2
OBLIGATOIRE	Nom	
	Prénom	
	Date de naissance	
	Adresse du domicile	
	Téléphone portable	
	Adresse email	
	Situation familiale	Célibataire Concubinage Marié(e) Séparé(e) de fait
Profession		
Nom et adresse de l'employeur		
Téléphone pro.		



LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Photocopie du livret de famille (pages parents et de tous les enfants). En cas d'absence du livret de famille, joindre l'acte de naissance de l'enfant.

Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé du ou des enfants à inscrire.

Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EDF, eau, téléphone, quittance de loyer, bail de location, attestation notaire si achat).

En cas d'hébergement, photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et de la pièce d'identité de l'hébergeant ainsi qu'une attestation manuscrite sur l'honneur de l'hébergeant.

En cas de divorce ou séparation, la décision de justice attestant le mode de garde du ou des enfants. A défaut de jugement, l'autorisation écrite de l'autre parent ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité.

SIGNATURE

Je soussigné(e)

responsable légal de l'enfant

déclare authentiques les informations fournies sur la présente fiche.

Fait à

Le

Signature

Version numérique : inscrire nom et prénom

En cochant cette case vous reconnaissez avoir signé le document

INFORMATIONS IMPORTANTES !

UN DOSSIER 100% NUMÉRIQUE

Dans la mesure du possible, merci de compléter ce dossier en version numérique et le renvoyer par mail, accompagné des pièces jointes, à : inscriptions.scolaire@ville-nemours.fr

L'INSCRIPTION EN MAIRIE NE VAUT PAS ADMISSION

Celle-ci ne peut être délivrée que par le directeur(trice) de l'établissement.

CE DOSSIER NE VAUT PAS INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRA-SCOLAIRES

L'inscription aux services périscolaires et extrascolaires doit être réalisée via le portail famille uniquement. Vos identifiants de connexion vous seront transmis par le service scolaire après traitement de l'inscription scolaire.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le département jeunesse de la mairie de Nemours, pour la bonne gestion des inscriptions scolaires et périscolaires. Elles sont conservées pendant 1 an après la fin de scolarité de votre enfant et sont destinées uniquement au département jeunesse. Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) en date du 25 mai 2018, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier via l'adresse mail suivante : scolaire@ville-nemours.fr



JEUN
ESSE